

COMPTE RENDU DU CONSEIL D'UNIVERSITE
DU 21 NOVEMBRE 1985

MEMBRES PRESENTS :

COLLEGE A : MM. BOURTON, FLORENT, GIUSTO, MALVACHE, OUDIN.

COLLEGE B : MM. MOREL, NATUREL, OBERDORFF.

COLLEGE C : MM. COFFIGNIEZ, DELCOURT.

COLLEGE ATOS : Mme FRANCE, M. SUBILLE.

COLLEGE ETUDIANTS : Melles HOUENOU, SALAUN, MM. HARBONNIER,
LEBOUC, MARCHANT, VERCAIGNE.

COLLEGE DES PERSONNALITES EXTERIEURES :

Mme LUBRANI, Représentant Monsieur le Ministre Jean LE GARREC
MM. KLOECKNER et GUILLAUME, Représentant la Chambre de Commerce
de VALENCIENNES.

M. CARPENTIER, Vice-Président du Conseil Général

M. DELFORGE, Représentant la Chambre de Commerce d'AVESNES

M. DEQUIGNIES, Représentant le Secteur Tertiaire

M. PHILIPPE, Représentant de la CFDT

M. BAUDUIN, Représentant de la CGC

M. COUPEZ, Représentant Monsieur le Maire de la Ville de
VALENCIENNES.

MEMBRES DE DROIT

M. le Recteur de l'Académie de LILLE

M. POIRSON, Chef du Service Chancellerie

M. RENZI, Secrétaire Général de l'Université

M. VAN CEULEBROECK, Agent Comptable de l'Université

MEMBRES INVITES

Melle PLAISANT,

MM. LOQUET, RAVALARD, DEL CAMPO, RAVIART, LE RAY, OBERT, DECHY,
PRUVOT, DENIEUL.

ONT DONNE POUVOIR :

M. COQUET à M. OUDIN

M. TAISNE à M. MALVACHE

M. AUTEM à M. DELCOURT

Mme HAYOIT à Mme FRANCE

MM. PARENT et GRIMALDI à Mme LUBRANI

Melle LISMONDE à M. VERCAIGNE

Melle HYPOLITE et M. BUDZYK à M. LEBOUC

M. DUHAMEL et M. RICHOUX à M. MARCHANT.

ORDRE DU JOUR :

- Informations et communications du Président
- Budget DBM 1985
- Bilan du Legs DUVANT et remerciements
- Diverses conventions
- Diplôme d'Université
- Statut et calendrier des élections
- Prospective pédagogique 1986 et prévisions des moyens.

Monsieur le Président ouvre la séance,
Il remercie les personnes présentes et particulièrement les personnalités extérieures de leur participation. Il accueille avec plaisir la présence de M. BAUDUIN, représentant de la CGC en remplacement de M. MOTRITCH décédé au mois de Mars dernier, et celle de M. DEL CAMPO, celui-ci remplaçant M. LAUTON.

Monsieur le Président informe le Conseil que celui-ci aura l'honneur d'accueillir M. Le RECTEUR, Chancelier des Universités, lors de la discussion et du vote des statuts de l'Université.

I. INFORMATIONS ET COMMUNICATIONS DU PRESIDENT

Le nombre d'étudiants : l'Université approche, cette année, le nombre de 5 000 étudiants. On note un renforcement du flux d'entrée : plus de 10%. Les plus fortes augmentations se situent en Sciences (1er et 3ème cycle) suivi du Droit, des Lettres, de l'I.U.T. et de l'ENSI.

Annonce d'un 5ème département I.U.T.

Le CARFIP : Un Centre d'animation et de formation à l'informatique pédagogique va bientôt s'installer dans l'Université.

PALMES ACADEMIQUES : Monsieur le Président, en son nom et au nom de l'Université, félicite les nouveaux décorés :

AU RANG DE CHEVALIER : MM. DESRUMEAUX, DELPORTE, BRIDOUX, THIERRY, GABET.

AU RANG D'OFFICIER : MM. COQUET, LE RAY, TISON.

AU RANG DE COMMANDEUR : M. COFFIGNIEZ.

A la demande de nombreuses personnes et en particulier de M. DEL CAMPO, Monsieur le Président propose d'appeler un Amphithéâtre de l'UER Sciences "Jean COQUET" en souvenir de celui-ci, professeur de mathématique, décédé en Juillet 1984 et un autre Amphithéâtre "Alain COLLET", particulièrement à la demande de M. BALENGHIEN à la mémoire de cet informaticien décédé l'année dernière. Ces deux propositions sont acceptées à l'unanimité.

Le CEPAG : Monsieur le Président informe que M. LOQUET est nommé administrateur provisoire, ceci pour des raisons juridiques : le Ministère ne désirant pas l'élection d'un directeur avant la mise en place définitive de la nouvelle loi.

FORMATION CONTINUE :

M. DECHY est proposé, avec l'accord du Conseil, Directeur du Service Commun de la formation continue de l'Université en remplacement de M. LECOCQ. Celui-ci, dont le mandat était de 3 ans, avait pris le relais d'une manière transitoire en 1982, en attendant la mise en place de la nouvelle loi sur l'enseignement supérieur.

LES RELATIONS UNIVERSITE - ECOLES NORMALES DANS LE CADRE DE L'IFOREP sont bonnes.

Le total des heures effectuées par semaine est de 79, se répartissant en informatique, mathématique, physique, arts plastiques, français et philosophie.

REMARQUES SUR LE RAPPORT ENTRE LE NOMBRE D'ETUDIANTS ET LE NOMBRE D'ATOS :

Les petites Universités récentes ont un faible coefficient par rapport aux plus anciennes (VALENCIENNES : 2,8%, CHAMBERY : 3,1% et GRENOBLE I : 5,7%, PARIS VI : 7,1%). Monsieur le Président souligne le fait que l'Université de VALENCIENNES est pluridisciplinaire et compte près de 5 000 étudiants, ce qui nécessite un nombre plus élevé d'ATOS. Une étude est actuellement en cours, au Ministère à partir d'un certain nombre de critères. Monsieur le Président demande à Monsieur le Secrétaire Général d'effectuer une étude sur ce même thème pour l'Université de VALENCIENNES.

NAISSANCE D'UN CENTRE DU DROIT PROSPECTIF ET DU DEVELOPPEMENT LOCAL :

Ce centre spécifique de recherche a été constitué depuis Février 85. Il travaille, dans le cadre d'une Université pluridisciplinaire, sur les conséquences juridiques des technologies avancées et au développement local. Des contrats ont déjà été signés dans le cadre de l'ACTES, de l'IREST et d'autres sont en cours d'étude dans le cadre d'URBA 2000. Un colloque sur le droit de l'espace est prévu en 1987.

COMPTE-RENDU DU 14 MARS 1985 :

Avant de demander l'approbation de ce compte-rendu, Monsieur le Président précise que c'est le 4ème Conseil qu'il préside depuis son élection et désire montrer sa reconnaissance vis à vis des élus de l'Université qui pendant ces 5 ans a fait un bond considérable mais ce n'est pas au Président lui-même de développer ce thème. Il fait ensuite une remarque préliminaire. Il rappelle que la première vocation et le premier objectif de l'Université doivent être de former mieux davantage d'étudiants et cela nécessite des adaptations quasi continues aux besoins socio-économiques détectés aux métiers actuels et futurs. Or, la finalité professionnelle de l'Université de VALENCIENNES a été très bien perçue par les médias. Monsieur le Président cite un passage d'article, paru dans la presse : "Dans le classement des Ecoles d'Ingénieurs publié par l'hebdomadaire le POINT, l'Université de VALENCIENNES apparaît en bonne place parmi 68 écoles".

Il semblerait donc que les filières finalisées et professionnelles de cette Université pluridisciplinaire sont perçues par les employeurs qui ont établi le palmarès comme des filières d'écoles, ce qui est très réconfortant pour les responsables Valenciennes qui ont créé de nombreux diplômes en fonction de nouveaux besoins de l'économie. En outre, le Point publie le classement de 26 disciplines universitaires. Parmi les 5 premières, 4 sont enseignées à Valenciennes". L'Université doit donc assurer le progrès de la connaissance ainsi qu'une formation scientifique, culturelle et professionnelle préparant à l'exercice d'une profession. Monsieur le Président poursuit en affirmant que la réforme des structures et des statuts d'un établissement est un moyen qui permet de déterminer les différentes composantes de l'Université en fonction des objectifs scientifiques et pédagogiques et d'ouvrir les établissements sur leur environnement économique social et culturel par la participation des personnalités extérieures. Les différents objectifs peuvent être, d'ordre juridique, administratif, technologique, pédagogique, promotion sociale, scientifique et technique, littéraire et artistique.

L'équipe de direction a estimé que l'une des composantes de l'Université marchait mal sous beaucoup d'aspects avec un cloisonnement humain et scientifique et a proposé de modifier ses structures pour remédier à ces problèmes, ceci afin d'éviter que la solution d'un problème ponctuel soit translaté au niveau de toute l'Université en provoquant des problèmes encore plus importants. Il faut que la structure permette une politique cohérente de l'établissement : une composante doit viser un secteur professionnel ou finalisé à partir d'un programme pédagogique et de recherche avec relation extérieure, stage, transfert... Malheureusement, le débat de certains est toujours resté sur le plan juridique ou du droit mais non pas au niveau scientifique ou de la qualité de la formation et de la recherche. Monsieur le Président, afin de préserver l'harmonie et l'équilibre des différentes composantes ayant une même finalité professionnelle, propose une mesure de synthèse basée sur des composantes organisées non pas autour de l'article 32 mais autour de l'article 33.

Avant d'étudier sa proposition, Monsieur le Président propose de voter l'approbation du compte-rendu du 14 Mars 1985.

Le compte-rendu est adopté par 24 voix pour, 4 conseillers ne prenant pas part au vote et 9 s'abstenant.

Monsieur le Président soumet au Conseil une nouvelle proposition. Le 14 Mars, il avait été décidé de former 6 UFR et 2 instituts, il propose maintenant la formation de 7 instituts et de 1 école.

Monsieur GIUSTO est favorable au maintien de la décision du 14 Mars. Il émet la crainte que d'une part, le passage à l'institut provoque une poussée technologique qui ne corresponde pas au souhait de l'UER de lettres, langues et arts plastiques profondément pluridisciplinaires et que d'autre part, il n'y ait pas de postes supplémentaires étant donné le grand nombre d'instituts.

Monsieur OBERT est favorable à la proposition même s'il y a un risque. Si l'institut offre une autonomie plus grande, celle-ci a comme corollaire une certaine responsabilité. De plus, l'initiative vient du Président de l'institut, nommé parmi les personnalités extérieures, et non du directeur, ce qui, en cas de désaccord, peut être source de conflit.

Monsieur OBERDORFF constate d'abord que l'UER de Droit est, dans l'Université, celle qui possède le plus d'étudiants et le moins d'enseignants et remarque que le Droit serait peut-être la seule faculté de France à disposer d'un tel statut ce qui la rendrait, en théorie, plus autonome mais risquerait de devenir, en pratique, un piège car cette confédération de composantes autonomes peut-être intéressante mais seulement pour les Universités les plus importantes. Une différence notable existe également dans le rôle privilégié qu'auront les personnalités extérieures dans les Conseils d'administration.

Monsieur OUDIN demande si Monsieur LOQUET peut faire un parallèle avec l'IPAG, car celui-ci est déjà défini en tant qu'institut, et comment peut-il entrevoir son développement à travers une structure institut.

Monsieur GUILLAUME propose que le maximum de composantes dépendent de l'article 33, mais l'homogénéité ne peut exister, et désire que certaines, Droit et Lettres, patientent quelques années encore avant de s'aligner sur le même statut, à cause de leur manque de maturité.

Monsieur LE RAY précise qu'il partagerait volontiers, en tant qu'ancien directeur de l'UER de Sciences, les interrogations et les inquiétudes de MM. GIUSTO et OBERDORFF mais reconnaît que la présence de 7 directeurs d'institut et d'un directeur d'école entraînerait la formation d'une fédération de composantes dans laquelle il serait difficile de donner le mauvais exemple.

Monsieur le Président répond à Monsieur GIUSTO qu'il n'y a pas de crainte à avoir car professionnalisation et pluridisciplinarité se rapprochent fortement et ajoute que d'autre part, la notion d'institut est actuellement à l'étude. Dans la loi programme sur l'enseignement technologique, on parle des CPU (Centre Polytechnique Universitaire) dans lesquels il n'y aurait que des composantes à article 33 et contenant des formations scientifiques d'ingénieurs sciences "dures" mais aussi des formations en lettres, LEA-économie et MSTCF.

A Monsieur OBERT, il pose la question suivante :
Est-ce que responsabiliser est un inconvénient ?

A Monsieur OBERDORFF il précise qu'il y a au ministère une tendance à finaliser les crédits et à une politique de plus en plus contractuelle. De plus, les financements du ministère sont importants mais d'autres le sont plus encore.

A Monsieur GUILLAUME, il rappelle que la professionnalisation nécessite une pluridisciplinarité vers les sciences "dures" mais aussi vers les sciences "douces" et qu'il est indispensable de conserver l'homogénéité des composantes.

A la suite d'une question de Monsieur BOURTON, Monsieur OBERT indique que l'initiative appartient au Président, de l'Institut, nommé parmi les personnalités extérieures. Si l'équipe d'enseignants est faible un risque existe : l'extérieur peut prendre le contrôle de l'Institut.

Monsieur LE RAY répond que c'est un risque à prendre dans la mesure où c'est la solution qui serait de nature à donner à terme un développement massif aux principales composantes tout spécialement à l'actuelle école d'ingénieurs, et probablement à toutes les autres.

Monsieur OBERT précise que le Conseil doit se prononcer en connaissance de cause et doit savoir que le risque existe et qu'il est favorable à la proposition faite même s'il y a risque.

Monsieur HARBONNIER propose la liberté de choix à chaque composante.

Monsieur LOQUET est favorable à la proposition faite par Monsieur le Président car il affirme que l'autonomie bien comprise peut permettre à terme une collaboration efficace. De plus, il estime que l'ensemble des composantes de l'Université a atteint une maturité qui permet le développement. La seule composante à redouter ce choix, selon lui, serait le CEPAG, car le CEPAG n'a pas atteint cette maturité indispensable mais le choix n'est pas possible car mis d'office par décret dans la catégorie des instituts.

Monsieur MOREL précise que selon la loi de 1984 le rôle de direction dans l'Institut appartient bien au directeur et qu'il ne faut pas craindre l'autonomie.

Monsieur PHILIPPE pose le problème du choix entre l'article 32 et l'article 33 car derrière ces structures se profilent des politiques de formation plus pointues dans les instituts et écoles par rapport aux UFR. Il affirme qu'il n'est pas possible de couper l'Université en deux car cela serait dangereux pour la conduite de l'ensemble de l'Université car il ne faut pas confondre autonomie et indépendance mais viser l'unité.

Monsieur le Président précise, qu'il y aura, dans le bureau, un Vice-Président chargé de la formation continue et qu'un service commun de la formation continue figurera parmi les composantes. Pour répondre à Monsieur HARBONNIER, il ajoute que l'Université est perçue comme une Université à finalité professionnelle et que si l'homogénéité ne figure pas dans les structures mais sur le terrain cela risquerait de créer une contradiction entre la réalité perçue à l'intérieur mais surtout à l'extérieur.

Monsieur le Président propose de passer au vote.
La proposition est adoptée à l'unanimité moins sept abstentions.

11. BUDGET ET DBM 1985 (voir documents distribués)

1) COMPTE FINANCIER 1984

Monsieur le Président fait d'abord remarquer une augmentation entre 1983 et 1984, de 36,8% des recettes, celles-ci dépassent les 45 millions de francs, ce qui est la plus forte augmentation pour toutes les Universités françaises.

De même le produit de la taxe d'apprentissage pour les formations à finalité professionnelle a augmenté de 15,7% et dépasse, pour 1984, 3,5 millions de francs. Monsieur le Président remercie toutes les entreprises et la Chambre de Commerce et d'Industrie.

Cependant, il affirme que l'on peut mieux faire en améliorant la rigueur dans le fonctionnement tant en service divers que dans l'enseignement :

- gestion des heures complémentaires
- responsabilité dans la consommation du téléphone
- adaptation des formations professionnelles au secteur de l'économie (rapport de Monsieur AUTEM)

Monsieur le Secrétaire Général avait présenté le compte financier lors de la réunion du 11 Juillet 1985.

Plusieurs points avaient été soulevés :

- Monsieur le Président a explicité certaines difficultés de "montage" financier par plusieurs sources de crédits par exemple la Région et l'Etat (l'achat n'est possible qu'après l'arrivée des 2 crédits)

- Monsieur DELQUIGNIES a observé une interprétation erronée en page 37 concernant l'ENSI au sujet d'un transfert de compte du fonctionnement et demande une précision sur l'inscription budgétaire de la subvention Chambre de Commerce et d'Industrie en 1984 faite en 1985, expliquée par transfert de crédit de fonctionnement qui avait été mise en réserve au niveau de l'ENSI.

- Monsieur LE RAY a fait remarquer que l'accroissement du budget 1983-84 de 36,8% est le double de celui du nombre d'étudiants 1983-84 de l'ordre de 18% assurant ainsi la qualité de l'enseignement et de la recherche.

- Monsieur COQUET a souligné que le Centre Régional d'enseignement de la Productique (4,7 millions) entraîne un correctif dans l'évaluation des variations des recettes dans les composantes et services généraux de 1983-84 car le C.R.E.P. n'avait pas de budget en 1983.

- Monsieur MARCHAND regrette la diminution du pourcentage concernant la Médecine Préventive Universitaire expliquée par un manque de subvention.

Monsieur le Président remercie Monsieur le Secrétaire Général et tous les partenaires régionaux : Conseil Régional, Conseil Général, la Municipalité, la Chambre de Commerce et d'Industrie, toutes les entreprises qui affectent à l'Université de la taxe d'apprentissage et qui lui font confiance par l'établissement de conventions en formation et en recherche sans oublier nos 2 Ministères de tutelle de l'Education Nationale et de la Recherche et de la Technologie.

Le compte financier 1984 est adopté à l'unanimité.

2) DBM 1985 :

Monsieur le Président passe ensuite à la lecture de la DBM services généraux. Suite à une question de Monsieur OBERDORFF concernant les 200 000 F affectés à l'extension des locaux du Droit et de l'IPAG, le Président répond que c'est aux Conseils respectifs de fixer la finalité de ces projets. Monsieur l'Agent Comptable rappelle que le seuil des marchés est de 180 000 F.

Monsieur OBERT pose une question sur les projets d'équipement en informatique. Monsieur le Président répond que le projet est en cours et que celui-ci est relié au contrat de plan Etat-Région.

Monsieur DECHY demande une information, sur l'emploi de la subvention TUC, à laquelle, il est répondu qu'il s'agit simplement d'achat de matériel, et sur le critère de répartition de la subvention du SUAPS.

Monsieur le Président, répond que le SUAPS enregistre de plus en plus de licenciés et n'a que peu de subventions ministérielles. Les 20 000 F supplémentaires alloués sont le résultat de négociations.

Monsieur OBERT présente la DBM n°1 de l'IUT alors que la DBM n°2 des Sciences, la DBM n°1 des lettres, la DBM n°1 de la bibliothèque Universitaire et la DBM de l'ENSI sont présentées par Monsieur l'Agent-Comptable.

Monsieur PRUVOT commente la DBM relative au SUAPS en constatant qu'il s'agit de simples ajustements internes. Il s'inquiète de l'absence de recettes nouvelles, de l'augmentation non seulement des frais de personnel mais aussi du nombre d'étudiants. Il s'interroge sur la création d'un 3ème poste d'enseignant réclamé depuis de nombreuses années. Les différentes DBM sont adoptées à l'unanimité.

III. STATUT ET CALENDRIER DES ELECTIONS :

Monsieur le Président à l'honneur d'accueillir Monsieur le Recteur, Chancelier des Universités et il propose de modifier l'ordre du jour et de passer directement à l'étude des statuts.

Monsieur le Président présente une proposition des statuts de l'Université de Valenciennes et du Hainaut-Cambrésis, résultat d'un nombre important de réunions.

Monsieur le Recteur explique que, comme l'Université de VALENCIENNES n'a pas arrêté ses statuts à la date du 15 Juillet 1985 par un vote de son conseil plénier, c'est le Secrétaire d'Etat qui va arrêter les statuts de l'Université au plus proche d'un consensus que doit exprimer son conseil. C'est la raison pour laquelle Monsieur le Recteur émet le souhait d'une délibération sur la proposition des statuts avec un vote par article suivi d'un vote global.

Il précise que le ministère ne compte faire aucun contrôle d'opportunité mais simplement vérifier la conformité à la loi. Il demande aussi de séparer dans l'article 1, les composantes réglementaires (U.F.R., instituts ou écoles), devant faire l'objet d'un décret ou d'un arrêté du Ministère de l'Education Nationale, et les composantes statutaires n'ayant pas besoin de l'approbation ministérielle mais de celui du Conseil d'Université.

Monsieur le Recteur précise enfin que les problèmes de délais pour les élections deviennent très sérieux, car, au-delà du 30 Janvier 1986, le ministère évitera les élections.

Monsieur le Président procède aux opérations de vote.

L'article 1 est adopté à l'unanimité moins 7 abstentions. Les articles 2 et 3 sont adoptés à l'unanimité.

L'article 4 nécessite 2 votes intermédiaires suivis d'un vote global concernant le Conseil d'Administration.

- l'article 4, sans la partie B concernant les personnalités extérieures, est adopté à l'unanimité.

- la partie B est adoptée par 27 voix pour, 6 contre et 4 abstentions.

- l'article 4 est adopté globalement par 27 voix pour, 5 contre et 5 abstentions.

Les articles 5,6,7,8,9 et 10 sont adoptés à l'unanimité.

L'article 11 concernant le Conseil Scientifique nécessite 2 votes intermédiaires suivis d'un vote global :

- l'article 11, sans la partie B concernant les personnalités extérieures est adopté par 27 voix pour, 6 contre et 4 abstentions.

- l'article 11 est adopté globalement par 27 voix pour, 5 contre et 5 abstentions.

Les articles 12,13 et 14 sont adoptés à l'unanimité.

L'article 15 concernant le Conseil des études et de la vie universitaire nécessite 2 votes intermédiaires suivis d'un vote global :

- J'article 15, sans la partie B, sur la répartition des personnalités extérieures, est adopté à l'unanimité.

- la partie B est adoptée par 30 voix pour, 6 contre et une abstention.

- l'article 15 est adoptée globalement par 31 voix pour, 5 contre et une abstention.

Les articles 16,17,18,19,20,21,22,23 et 24 sont adoptés à l'unanimité.

L'article 25 est adopté à l'unanimité moins une abstention.

L'article 26 est adopté à l'unanimité.

L'ensemble des statuts est adopté par 30 voix pour, 6 contre et une abstention.

Monsieur BAUDUIN fait remarquer que la CGC, qui estime-t-il, est le syndicat le plus représentatif au niveau de l'encadrement, ne siègera plus au Conseil d'Administration.

Monsieur le Président lui fait remarquer que ce choix a-été fait dans un souci d'alternance entre la CGT et la CGC comme précédemment et qu'il ne voyait pas de raisons de modifications de ce principe que la CGT avait accepté pendant que la CGC siégeait.

Monsieur LE RAY ajoute qu'il est possible de compenser ce choix en introduisant des représentants de syndicats absents dans le Conseil d'Administration dans les autres Conseils des différentes composantes et dans les Conseils Scientifiques. Il précise aussi d'une part que la F.E.N. s'est sacrifiée pour faire place à l'esprit d'innovation et ne sera pas représentée.

Monsieur DELFORGE a attiré l'attention sur le fait que le monde économique doit être représenté par des institutions bien établies et particulièrement la Chambre de Commerce et d'Industrie de VALENCIENNES. Il pose ensuite la question suivante : puisque l'Université s'appelle bien Université de VALENCIENNES et du HAINAUT-CAMBRESIS, pourquoi les autres Chambres de Commerce du secteur, CAMBRAI, AVESNES.... ne sont-elles pas représentées ?

Monsieur KLOECKNER rappelle que la Chambre de Commerce et d'Industrie de VALENCIENNES est une des rares à verser des subventions à l'Université et qu'elle fait partie avec d'autres partenaires, des membres fondateurs. Il précise aussi que, par une circulaire, la Chambre de Commerce et d'Industrie de VALENCIENNES avait recommandé aux entreprises le versement de la taxe d'apprentissage à l'Université et il se montrait satisfait des résultats enregistrés à l'écoute des résultats du compte-financier 1984.

Il estime que la Chambre de Commerce et d'Industrie doit être le porte-parole des entreprises qu'elles ont le devoir de représenter et constate le rôle de levier de l'Université vis à vis du monde économique, notamment vis à vis des petites et moyennes industries qui ne sont pas représentées dans le Conseil d'Administration, ce qui est, selon lui, un élément à considérer.

Monsieur PHILIPPE répond que la Commission des statuts a voulu ouvrir, dans la recherche des personnalités extérieures, le Conseil d'Administration à des représentants capable d'apporter un certain nombre de choses et d'ouvrir l'horizon des personnalités extérieures.

Monsieur le Président N. MALVACHE précise en outre que les Conseils d'Université sont composés des Conseils d'Administration, Scientifique, des études et vie universitaire et des Conseils des composantes organisés autour de l'article 33 qui privilégie la participation des personnalités extérieures par rapport à l'article 32. Il indique que le critère choisi respecte l'ouverture de l'Université vers d'autres partenaires et secteurs professionnels tout en maintenant les partenaires actuels.

IV. BILAN DU LEGS DUVANT ET REMERCIEMENTS :

Le montant est de 3,5 millions répartis dans différents domaines : mécaniques, énergétique et communication.

Monsieur le Président désirerait un bilan plus précis, mais peut faire l'objet d'une réunion de la section permanente. Monsieur le Président, souhaiterait que l'Université, par acte officiel, marque ses remerciements à l'entreprise DUVANT.

V. DIVERSES CONVENTIONS (voir documents distribués)

1) PROJET DE CHARTRE :

Il s'agit d'un projet de convention entre l'Agence Nationale de la création d'entreprise (ANCE) et l'Université qui peut déboucher sur des subventions pour des actions de création d'entreprise. Il consiste à introduire à tous les niveaux l'esprit d'entreprendre, non seulement chez les étudiants sortant mais aussi chez les étudiants 1ère année, 2ème année... A la suite d'une question de Monsieur HARBONNIER, Monsieur le Président précise que l'exploitation éventuelle d'un brevet peut revenir à l'Université.

2) CONVENTION ENTRE L'UNIVERSITE DE VALENCIENNES ET RENAULT AUTOMATION A DENAIN :

Cette convention a déjà été étudiée lors d'un précédent Conseil. Elle n'a subi que quelques retouches allant vers un esprit de respect réciproque des droits et des devoirs de chaque partenaire.

A la demande de Monsieur PHILIPPE, un rapport d'étape annuelle devra être soumis au Conseil d'Administration de l'Université afin que celui-ci puisse garder un regard sur le déroulement de la convention. Celle-ci est adoptée à l'unanimité.

3) CONVENTION AVEC LE CENTRE INTERNATIONAL DES ETUDIANTS ET STAGIAIRES :

L'esprit de cette convention est de régulariser certains stages se déroulant à l'étranger. Elle permet aussi d'aider les étudiants en difficulté, y participant.

Monsieur FLORENT confirme que cette convention est la seule garantie possible lorsque les étudiants partent à l'étranger. La convention est adoptée à l'unanimité.

4) PROTOCOLE D'ACCORD SUR L'ACTION DES UNIVERSITES DES CITES URBA 2000 DANS LE DOMAINE DE LA COMMUNICATION :

Il s'agit d'une collaboration entre 2 régions : BAYONNE, BIARRITZ et le NORD-PAS DE CALAIS.

Monsieur PHILIPPE fait remarquer l'absence des conséquences juridiques et sociales concernant les utilisateurs ou consommateurs et demande à ce que cela soit inséré dans la convention.

Le protocole d'accord est adopté à l'unanimité.

5) CONVENTION DE CREATION D'UN RESEAU D'INFORMATION, DE DOCUMENTATION, DE DEMONSTRATION EN INFORMATIQUE ET AUTOMATIQUE (CIDDIA).

Cette convention entre la Chambre de Commerce et d'Industrie de VALENCIENNES et l'Université a pour but de sensibiliser et d'aider au transfert technologique.

A la demande de Monsieur PHILIPPE, et avec l'accord de Monsieur KLOECKNER représentant la Chambre de Commerce et d'Industrie de VALENCIENNES, un rapport d'étape annuelle sera soumis aux Conseils d'Administration de l'Université et de la Chambre de Commerce et d'Industrie.

6) DIPLOMES D'UNIVERSITE :

Un nombre élevé de projets en sciences de l'information et de la communication déposés par de nombreux enseignants - chercheurs a provoqué la création d'une commission présidée par le professeur ODIN. Celle-ci a été extrêmement stricte et sévère pour la réhabilitation du DESS existant de communication audio-visuelle, habilité, l'an passé et se poursuivant officiellement cette année pour les étudiants adultes. Un problème se pose pour les étudiants de formation initiale.

Un arrangement a donc été rendu nécessaire : ces étudiants s'inscriront temporairement dans un autre DESS. L'Université propose de marquer sa politique par une subvention de 40 000 F et montre sa volonté de poursuivre ce DESS par un diplôme d'Université temporaire. L'équipe audio-visuelle est chargée d'assurer la transition intermédiaire entre les 2 DESS.

Monsieur le Président décide le report du dernier point de l'ordre du jour, vu l'heure tardive. Il remercie les personnes présentes et clôt la séance.